Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Certificat de coutume

Par alain87

Bonjour
Je suis Francais, vivant en France, désirant me marier en France, a Limoges, avec une Tunisienne resident en Tunisie, la mairie demande un certificat de coutume et un certificat de capacité à mariage, quels sont les documents a fournir et ma future épouse doit elle être présente pour l obtenir et dans ce cas, demander un visa pour venir en France.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par Henriri

Hello !

Commencez par chercher "certificat de coutume" puis "certificat de capacité à mariage" sur internet et les lisez attentivement les pages "service public".

A+

Par Nihilscio

Bonjour,

Le certificat de capacité doit être demandé par votre fiancée aux autorités tunisiennes compétentes et être légalisé par l'autorité consulaire française en Tunisie.

Le certificat de coutume est un document délivré par l'autorité consulaire.